

Axe n°3 : Alerte et gestion de crise



Action 3.2

Appui des écoles dans l'élaboration ou la révision de leurs documents de gestion de crise (PPMS) et coordination avec les PCS des communes

Objectif

Améliorer la mise en sécurité de populations (familles, scolaires) et établissements scolaires sensibles par la mise en place ou l'actualisation d'un volet inondation dans leur PPMS et une meilleure coordination avec les plans de crise des communes.

Description de l'action

Le diagnostic et les dernières expériences des inondations ont mis en évidence la vulnérabilité des établissements scolaires du territoire dont certains sont situés en zone inondable comme par exemple l'école élémentaire des Blaquières à Grimaud (environ 230 élèves) ainsi que le collège Victor Hugo à Gassin (environ 660 élèves). En outre, d'une manière générale sur le territoire, les bus scolaires, les parents d'élèves et les élèves peuvent aussi être en danger lors de leurs déplacements domicile-école du fait de la vulnérabilité des routes aux inondations.

A titre d'illustration, en novembre 2014, 80 élèves avaient été bloqués par les inondations dans l'école des Blaquières du fait d'une crue débordante sur la Giscle et un bus scolaire avait été bloqué sur une voirie inondée à Grimaud.

La mise en place d'un plan de crise est obligatoire pour tout établissement public ou privé inscrit dans le Plan ORSEC d'après l'article R741-1 du Code de la Sécurité Intérieure. Pour les établissements scolaires, le plan de crise prévu par la loi est le Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS). D'après la circulaire n°2015-205 du 25 novembre 2015, les PPMS peuvent être articulés avec les PCS et le plan ORSEC. Compte-tenu des dysfonctionnements déjà observés sur le territoire, **la coordination de ces plans de crise est une nécessité.**

L'action consiste à accompagner les chefs d'établissements scolaires dans la rédaction d'un volet inondation dans leur PPMS, et coordonner ces plans de crise avec ceux des communes (PCS). Deux catégories d'établissement seront distingués : ceux situés en zone inondable pour lesquels un accompagnement individualisé sera nécessaire et ceux non inondables qui feront l'objet d'une sensibilisation groupée, en particulier sur les enjeux du transport scolaire et des déplacements des parents d'élèves en période d'inondation.

L'action dans le PAPI

Objectif stratégique :
Réduire la vulnérabilité du territoire et augmenter sa résilience

Orientation stratégique :
S'organiser pour améliorer la gestion de crise

Localisation

Sainte-Maxime, Grimaud, Gassin et Cavalaire (6 écoles)

Lien avec la SLGRI

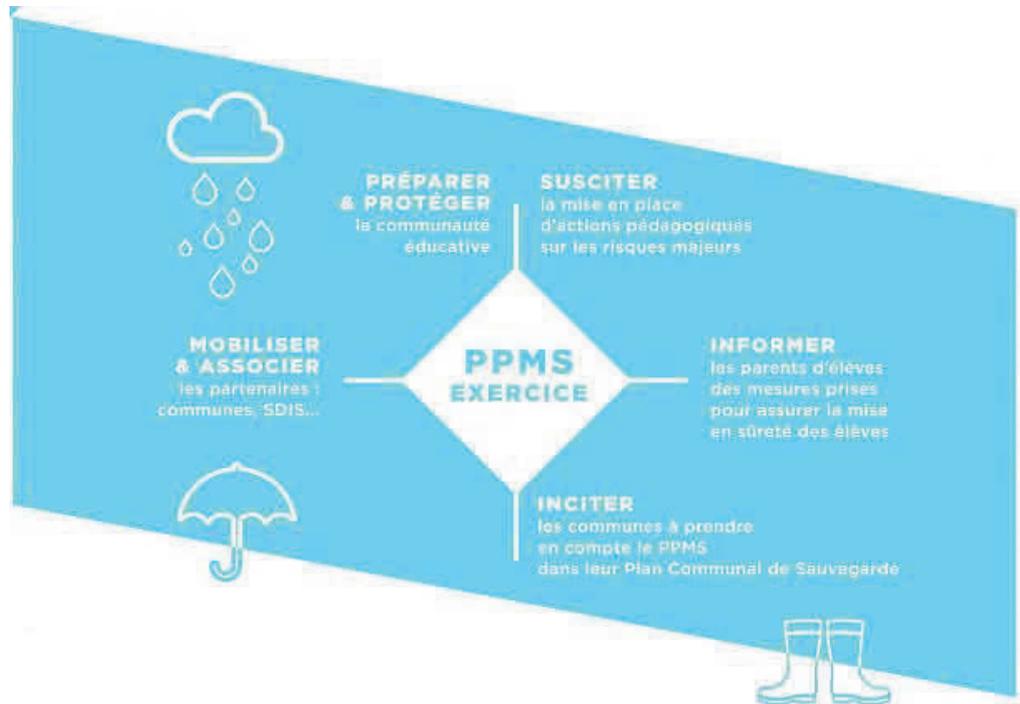
Grand Objectif concerné :
G03 : Améliorer la résilience des territoires exposés

Thème prioritaire concerné :
Planifications individuelle et collective



Axe n°3 : Alerte et gestion de crise

Objectifs des PPMS



L'action sera réalisée selon les étapes suivantes :

1. S'appuyer sur les actions 5.1 et 5.3 pour établir le **diagnostic de l'exposition** des écoles au risque d'inondation (sur le même modèle que l'action sur les campings, action 3.1) : hauteur de submersion, vitesses, zones inondées, zones refuges, du temps disponible à l'évacuation en fonction de la montée des eaux, et des possibilités de voies d'accès et d'évacuation pour les pompiers vers les zones d'accueil. **Des études hydrauliques spécifiques seront réalisées pour compléter la connaissance du risque (cas du San Puere à Grimaud et des cours d'eau de Ramatuelle) réalisées dans le cadre de l'action 1.8.**
2. faire un travail de rapprochement entre CCGST, référents académiques, assistants de prévention des circonscriptions, assistants de prévention des établissements et communes pour sensibiliser sur les enjeux et les besoins de collaboration PCS-PPMS (pilotage CCGST) ;
3. réaliser un **bilan des PPMS existants** et une analyse du besoin d'accompagnement sur le volet inondation (CCGST) ;
4. accompagnement dans la **mise à jour des PPMS** et formation des chefs d'établissements sur ces documents (Rectorat) ;
5. **réunions de travail commune-établissement scolaire** pour coordonner PCS-PPMS (communes) ;
6. participation des établissements scolaires **aux exercices de gestion de crise (pilotage CCGST ou commune selon les exercices).**

Les communes identifiées comme prioritaires sont Sainte-Maxime, Grimaud, Gassin et Cavalaire, où se situent 6 écoles sensibles.

Axe n°3 : Alerte et gestion de crise



Déroulement des opérations

Durée globale : 2 ans

Montant estimatif : PM (Temps agent)

Portage de l'action
Maîtres d'ouvrage :
CCGST, communes

Partenaires techniques :
Rectorat, inspection académique, IFFO-RME

Modalité de mise en œuvre

Le pilotage et la coordination seront assurés par le chargé de mission PAPI de la CCGST (Cf. action 0.2).

Le diagnostic de l'exposition au risque sera réalisé dans le cadre des actions 5.1.

Les services de l'éducation nationale par le biais des référents académiques, assistants de prévention des circonscriptions et des établissements, ainsi que l'IFFORME (Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et protection de l'Environnement) seront associés tout au long de la démarche, en particulier pour la sensibilisation et la formation des chefs d'établissements scolaire sur le PPMS, et pour les recommandations en matière de rédaction du PPMS.

A noter que l'IFFO-RME est un partenaire intéressant du fait de son retour d'expérience suite à la campagne de sensibilisation aux inondations AIGUAT qui a concerné : 4 académies (Montpellier, Aix-Marseille, Nice et Corse), 700 collèges publics et impliqué 110 000 collégiens de 5^{ème}.

Échéancier prévisionnel

Cette action est envisagée au cours des années 2 et 3 (2021 et 2022) en fonction de l'avancement des actions préalables (1.8, 5.1) ainsi qu'à la suite du travail de mise en place du Plan Intercommunal de Sauvegarde et du plan de barriérage des routes (action 3.3).

Plan de financement

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau RMC	CD 83	Etat BOP 181	Etat FPRNM
Accompagnement pour l'élaboration/mise à jour du volet inondation des PPMS	CCGST/communes	PM (temps agent)	-	-	-	-	-
Coordination des PPMS avec les PCS	Communes		-	-	-	-	-
TOTAL (€ HT)			-	-	-	-	-

Indicateurs de suivi/réussite

- Nombre de chefs d'établissements rencontrés (6 écoles prioritaires visées)
- Nombre de PPMS avec un volet inondation (6 écoles prioritaires visées)
- Nombre d'élève concernés (dans les 6 écoles prioritaires visées)
- Nombre d'établissements ayant participé aux exercices (6 écoles prioritaires visées)